



PEC GROS-DE-VAUD

PROCES VERBAL de l'Assemblée générale du 29 mars 2017

au Caveau St-Jean à Echallens

Présidente	Mme Anne-Claude Mosca		
Présents	M. Dominique Tille, Mme Aurélie Mosca, représentant Mme J. Balitzer	Mme Magali Corset, Mme Dominique Oulevay,	M. François Guizzetti, Mme Michèle Bissat
Invité	M. Charles Trolliet		
Excusés	M. Bernard Monstein ainsi que 12 autres personnes		

ORDE DU JOUR

1. Accueil et salutations
2. Rapport de la Présidente
3. Nomination d'un(e) Vice-Président(e)
4. Nomination de deux Vérificateurs des comptes
5. Modification des statuts selon assemblée du 9 mars

1 Accueil et salutations

Anne Claude Mosca ouvre la séance à 19h45 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle demande un changement de l'ordre du jour et l'ajout des points

- 6 Budget
- 7 Perspectives
- 8 Divers

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

2 Rapport de la Présidente

Madame Mosca évoque la création du PEC en fin d'année 2015 et les démarches entreprises notamment auprès des Communes de Morrens et d'Echallens en vue de la validation de tracés.



PEC GROS-DE-VAUD

Il est relevé que le PEC Jorat-Menthue (intégré depuis peu) avait déjà réussi à obtenir, sur cinq communes, la validation de son parcours équestre. Cette dernière a cependant été bloquée par le projet de Plan Directeur. Attention, une nouvelle carte a été établie.

Les responsables des Pecs et de l'AVIC se sont rendus à une séance de travail réunissant les différents utilisateurs de la forêt « Région du Centre » afin de participer à l'élaboration de ce Plan Directeur qui tiendra compte des aspects écologiques et de la pérennité de la forêt comme zone de loisirs. La notion de gestion durable est également importante au vu de l'augmentation de la population entre Prilly et Echallens.

Il a été relevé, qu'en ce moment, il y a peu de conflits majeurs entre les différents utilisateurs de la forêt. Ce Plan Directeur sera mis en consultation publique vers juin 2017.

Le rapport de la Présidente est accepté à l'unanimité.

3 Nomination d'un(e) Vice-Président(e)

Madame Mosca propose à Monsieur Dominique Tille la place de Vice-Président. Ce dernier accepte.

Syndic d'Oulens s/Echallens, il connaît la nécessité de réguler le trafic équestre et l'impact du passage des chevaux tant sur les propriétés forestières qu'agricoles.

Il rêve de nouveaux chemins AF non bétonnés. Il précise que le cheval n'est pas un élément de la « mobilité douce », puisqu'il est considéré comme un « véhicule » dans la loi sur la circulation routière. La tendance actuelle est de verrouiller l'accès aux forêts pour les véhicules.

4 Nomination de deux Vérificateurs des comptes

Les participants à la présente assemblée sont peu nombreux. Aussi, n'a-t-il pas été possible de nommer un deuxième vérificateur des comptes. Il y aurait eu cumul de fonctions. Madame Michèle Bissat sera donc **l'unique vérificatrice pour trois ans**. Cette décision a été prise à l'unanimité.

5 Modification des statuts selon assemblée du 9 mars

Il s'agit de modifications mineures apportées lors de l'assemblée générale de l'AVIC.

- a) C'est le **lieu de stationnement du cheval**, l'adresse de son écurie, qui définit l'appartenance du propriétaire à un PEC.
- b) Il a été décidé d'accorder une diminution des cotisations annuelles de CHF 30.– à **CHF 25.–** aux apprentis et étudiants, sur présentation spontanée de leur carte de légitimation.



PEC GROS-DE-VAUD

6 Budget

Aurélie Mosca fait son rapport. Le budget provisoire 2017 est présenté comme suit :

Budget provisoire 2017

	Actif		Passif	
50 membres à CHF 50.—	CHF	2500.—		
Frais administratif			CHF	500.—
Frais postaux (timbres/enveloppes)			CHF	200.—
Frais divers			CHF	400.—
Cotisations AVIC (20 % des cotisations)			CHF	500.—
Totaux	CHF	2500.—	CHF	1600.—
Solde CCP			CHF	900.—

La question demeure : avons-nous réellement cinquante membres qui règlent leurs cotisations ? A ce jour, seules onze personnes ont payé leur dû.

Dans les frais divers sont prévus l'achat, auprès de l'AVIC, de plaques de signalisation pour les cheminements, au prix de CHF 10.— pièce.

Ce budget théorique est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

7 Perspectives

Une rencontre est prévue à la grande salle d'Oulens, le 2 mai 2017 à 20h00. Les cavaliers de la région et la Commune étudieront la possibilité de chemins équestres satisfaisants pour tout le monde.

Dans la région d'Echallens, le remaniement parcellaire et la création d'un nouveau quartier d'habitation modifieront certaines voies d'accès. Par ailleurs, un passage à niveau sur les voies du LEB pourrait être supprimé. Nous devons approcher la commune pour discuter la place laissée à la « mobilité douce ». Il faut encore obtenir la validation des chemins équestres « provisoires ».



PEC GROS-DE-VAUD

8 Divers

Le PEC Gros-de-Vaud a une page Facebook

L'application « Equiparcours » présente les différents tracés des PECs : Elle est payante. Son coût est de CHF 4.00. Les cartes sont ensuite téléchargées gratuitement. Il est ainsi possible de suivre un tracé sur son mobile.

La question suivante est posée : existe-t-il un PEC sur la commune de Cheseaux, laquelle connaît aussi un fort développement démographique ?

M. Trolliet, Vice-Président de l'AVIC, répond que non et suggère d'étendre les limites du PEC Gros-de-Vaud jusqu'à Crissier, puisque les « frontières actuelles » entre PECs sont relativement arbitraires. La commune de Lausanne, elle englobe les bois de Vernand.

Un important travail de recrutement reste à faire car nous avons besoin de soutien. Les manèges et grandes écuries privées de la région doivent être contactées et les cavaliers informés de notre existence et de nos actions pour préserver les possibilités de se promener à cheval dans de bonnes conditions. Nous devons penser également aux attelers qui souhaitent échapper au goudron.

Il est également nécessaire de distribuer la nouvelle version du « Code de bonne conduite pour cavaliers » afin d'améliorer leur comportement. Il serait judicieux de les sensibiliser aux éventuels dégâts causés aux cultures et terrains forestiers et aux risques d'accidents.

Cette formation directement par les propriétaires d'écurie auprès des locataires de boxes pourrait limiter le nombre d'interdictions suite à des agissements irrespectueux et finalement préserver l'attrait équestre de la région. Chacun y trouverait son intérêt.

A 20 h 55 la séance est levée.

Elle est suivie d'une petite collation.

La Présidente :

La secrétaire :

Anne-Claude Mosca

Dominique Oulevay